

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA**

Séance du 17 Février 2020

Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Villanova à la CAPA pour la pose des fourreaux et chambres de télécommunication dans le cadre du projet de création du réseau d'assainissement du village de Villanova

Délibération n° 001/2020

L'an deux mille vingt , le dix sept février à 18heures, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Étaient présents :

CASILI Antoine, BIANCAMARIA Fabien, MILLET Claude Adjoints au Maire.

MARCAGGI Séraphine, BIANCAMARIA Michel, CHAPOT Thomas, SCHALK Thierry, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

CASASOPRANA Olivier, SPADARO Patrick, VINCILEONI Antoine-Jean

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 08

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance

Le Maire expose,

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) a programmé, dans le cadre d'une autorisation de programme, la réalisation des travaux de création du réseau d'assainissement de Villanova.

Les travaux du lot2 (marché M29/17) afférent aux canalisations se décomposent en 2 tranches, une tranche ferme au sein du village et une tranche optionnelle jusqu'aux hameaux de San Fidele et du Poggio.

La Commune de Villanova a sur ce même tracé un projet d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Afin d'optimiser les interventions et d'occasionner une moindre gêne aux riverains et usagers, une première convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été passée entre la Commune de Villanova et la CAPA pour la pose des fourreaux de télécommunication le long de la tranche ferme du réseau d'assainissement.

Il est à présent proposé d'établir un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune de Villanova et la CAPA pour la pose des fourreaux de télécommunication le long de la tranche optionnelle du réseau d'assainissement et d'ajuster les quantités réellement exécutées dans le cadre de la tranche ferme.

Il est par ailleurs rappelé que l'opération projetée consiste en la pose des fourreaux et des chambres nécessaires à la mise en place des réseaux de télécommunication selon le même tracé que le projet de création du réseau d'assainissement de Villanova, conduit sous maîtrise d'ouvrage de la CAPA.

Les équipements, à savoir les chambres de tirages et les fourreaux de télécommunication, sont fournis par ORANGE.

Le câblage et la mise en service des réseaux de télécommunication sont réalisés par ORANGE.

La maîtrise d'ouvrage publique déléguée de la Commune de Villanova à la CAPA porte exclusivement sur la pose des équipements précités, aiguillage de ceux-ci et établissement des plans de recollement selon les règles de l'art et celles définies par les bureaux d'études missionnés par Orange et la Commune de Villanova, chacun en ce qui le concerne.

L'enveloppe financière des travaux, aiguillage et recollement objet de l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée s'établit comme suit:

- Montant initiale de la tranche ferme des travaux de réseaux de télécommunication: 64 271,08 €HT soit 70 698,19 €TTC
- Accostage final de la tranche ferme des travaux de réseaux de télécommunication: 57 545,35 €HT soit 63 299, 88 €TTC
- Montant initial de la tranche optionnelle des travaux de réseaux de télécommunication: 119 447,47 €HT soit 131 392,22 €TTC

Soit un montant total délégué de 176 992,82 €HT soit 194 692,10 €TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2020 de la commune de Villanova et seront réinscrits jusqu'à la réception des travaux objet de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

En conséquence, il sera demandé au Conseil communautaire dans sa prochaine séance

D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la Commune de Villanova à la CAPA pour la pose des chambres de tirages et fourreaux de télécommunication dans le cadre du projet de création du réseau d'assainissement de Villanova :

D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la Commune de Villanova à la CAPA pour la pose des chambres de tirages et fourreaux de télécommunication dans le cadre du projet de création du réseau d'assainissement de Villanova :

D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Le Maire,

VINCILEONI Antoine,